



<b>« Comité de pilotage » de l'ORE OMERE</b>
--

Constitution : un représentant de chaque laboratoire cogestionnaire (HSM, INAT, INRGREF, LISAH)

**Rôle :**

Orienter la politique scientifique de l'ORE et définir les règles de fonctionnement de l'ORE et notamment

- Définir les orientations scientifiques de l'ORE;
- Nommer les coordinateurs et gestionnaires de site ;
- Définir, à travers la rédaction d'une charte, les règles de fonctionnement de l'ORE (ex : principes d'ouverture et de mise à disposition des données);
- Valider, en lien avec les coordinateurs, toute entrée de nouveaux partenaires;
- Suivre le bilan financier annuel et rechercher les ressources nécessaires au bon fonctionnement de l'ORE;
- Assurer le rôle de médiateur et de conciliateur en cas de contestation des principes énoncés dans la charte de l'ORE ;
- Participer à l'animation scientifique de l'ORE.